



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 3 novembre 2025

Présidence : Mme V. Schweizer Ronnerström, Présidente

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu

le préavis No 09/2025 de la Municipalité du 25 août 2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 90'313.65 de dépassement pour la construction d'un ascenseur public et la création d'une passerelle pour relier la route cantonale à l'esplanade du collège, en complément au préavis No 16/2019.

ouï

le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit total d'apurement de CHF 90'313.65 TTC au maximum en complément au préavis No 16/2019 ;
2. de couvrir cette dépense par un emprunt bancaire ;
3. de prendre acte que cet investissement sera amorti sur une durée de 30 ans ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi délibéré en séance du lundi 3 novembre 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

La Présidente :

V. Schweizer Ronnerström

Le Secrétaire :

D.-J. Alves de Almeida

